

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2056

présenté par
M. Causse

ARTICLE 49 QUINQUIES

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et pour mettre en œuvre la trame verte et bleue, les continuités écologiques et la nature en ville »,

les mots :

« pour maintenir les continuités écologiques et la nature en ville et mettre en œuvre la trame verte et bleue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.